

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE LOGICIEL DE  
CALCUL DES COUTS TARIFS ET TAXES DES SERVICES TELEPHONIQUES,  
COSITU,  
ORGANISE A KINSHASA (RDC) DU 26 AU 28 MARS 2003-03-28**

---

Cet atelier de formation sur COSITU a été organisé par le Ministère des PTT de la RDC en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Ont pris part à cet atelier, des délégués venus de 8 pays francophones, à savoir :

- ❖ Le Burkina Faso
- ❖ Le Burundi
- ❖ Le Cameroun
- ❖ Le Gabon
- ❖ Le Sénégal
- ❖ Le Tchad
- ❖ La RDC pays hôte.

Au total, 40 Délégués représentant 11 nationalités différentes se sont réunis pendant trois jours d'intense activité, sous la direction et la guidance de l'instructeur M. Pape Gorgui Touré.

L'ensemble général des participants a été constitué de 19 ingénieurs en télécommunications, 1 ingénieur civile, 8 économistes, 2 gestionnaires, 2 informaticiens, 4 juristes, 1 financier, 2 mathématiciens, 1 auditeur inspecteur et un diplômé des sciences humaines.

Parmi les participants, on peut catégoriser quatre groupes distincts qui, en dépit de leur position concurrentielle ou apparemment antagoniste, ont travaillé en étroite collaboration. Parmi eux, nous citons :

- ❖ Les représentants des opérateurs des télécommunications  
26 délégués sur 40, soit 65 % de participation et venant de 13 entreprises ci-après :
  - Office Nationale des Télécommunications, ONATEL Burundi
  - Cameron Télécommunications, CAMTEL
  - Gabon Télécom
  - Société des Télécommunications du Tchad, SOTEL
  - Congo Korea Télécom, CKT
  - Celtel Congo
  - Vodacom RDC
  - Congo Chine Télécom, C C T
  - Office Congolais des Postes et Télécommunications, OCPT
  - SAIT TELECOM
  - STARCEL
  - ERICSSON
  - SOGETEL
- ❖ La deuxième catégorie comprenant 5 délégués sur 40, soit plus ou moins 12 % de participation est composée des représentants des organes de régulation suivants:
  - Agence de Régulation des Télécommunications du Sénégal, ART Sénégal
  - Office Tchadien des Régulations des Télécommunications, OTRT

- Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications du Burundi, ARTC
  - Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo, ARPTC
- ❖ Le troisième groupe est constitué des représentants des pouvoirs publics, et notamment les délégués venant du ministère des PTT de la RDC, du Secrétariat Général aux PTT et de la Commission Consultative Nationale des Télécommunications, CCNT, au total 6 délégués sur 40, soit 15 % de participation.
  - ❖ La dernière catégorie, enfin est composée des délégués venant de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications, ESMT, catégorie constituée de 3 délégués soit plus ou moins 8% de participation.

Pendant trois jours, les différents participants ont suivi la formation et la pratique sur COSITU, formation articulée autour de 4 grands moments :

- Le premier moment était celui de la compréhension de différents concepts du modèle ainsi que la présentation du modèle lui-même par l'explication détaillée de différents paramètres qu'il renferme ;
- Le deuxième temps fort de cet atelier a été celui des travaux des groupes avec l'assistance de l'instructeur.  
Ce moment était marqué par les tentatives d'utilisation du modèle en partant des données comptables de la SONATEL. Au cours de cet exercice délicat, les différents participants, avec l'assistance du formateur, se sont rendus compte de l'évidence selon laquelle le calcul des coûts et tarifs ne peut être basé sur un simple rapport comptable ou financier, mais il exige impérativement la collecte d'informations complémentaires à obtenir auprès des personnes compétentes dans l'entreprise.
- Le troisième moment a été celui d'un dialogue ouvert entre les trois composantes : Opérateurs, Régulateurs et Pouvoir Publics. Ce débat a tourné principalement autour des rapports entre les 3 composantes et des décisions arrêtées par les pouvoirs publics en matière de limitation tarifaire ou de fixation des taxes d'interconnexion.

Après discussion, l'ensemble des participants, suite aux éclaircissements fournis par l'instructeur, se sont mis d'accord sur le fait que, quel que soit le problème rencontré, sa solution serait transparente et équitable dès lors qu'elle reposerait sur des paramètres objectifs calculés sur base de ce modèle ou d'un autre, et non fixée de manière arbitraire.

Comme à l'accoutumée, des commentaires sur les résultats obtenus ont précédé le résumé des discussions et la clôture de l'Atelier.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans remercier le formateur, Monsieur Pape Gorgui Touré qui d'une manière humble, a fait fi de son rang d'un grand Chef de département au niveau de l'UIT, mais se comportait en simple expert pour atteindre les objectifs assignés à cet atelier.